



## **COMMUNE DE PILLON**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de Pillon étant réuni au lieu de ses séances, après convocation légale en date du 06 mars 2024, sous la présidence de M. PERGENT Christian, Maire avec pour ordre du jour :

- Examen et vote du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Subventions aux Associations 2024
- Vote des Taxes Directes Locales 2024
- Examen et vote du BP 2024
- Questions diverses

Etaient présents tous les membres du Conseil Municipal sauf :

Membres excusés : BILS Gina

Membres absents : LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, LONGUEVILLE Patrick et SIMON Serge

Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat respectivement par procuration :

-Gina BILS donne pouvoir à Mr LALLEMAND Gérald

Il a été proposé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr DUVOIS Emmanuel ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de valider le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal. Il est validé à l'unanimité.

#### **1) Examen et vote du CDG 2023**

Après avoir lu et examiné le Compte de Gestion 2023 issu de la Trésorerie, le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 tel que présenté.

Vote      POUR : 07

Contre : 00

Abs : 00

#### **2) Examen et vote du Compte Administratif 2023**

Après avoir lu et examiné le Compte Administratif 2023, le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2023 tel que présenté. Mr le Maire n'a pas voté.

Vote      POUR : 06

Contre : 00

Abs : 00

### 3) **Affectation de résultats 2023**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat de l'exercice : 113 845.96 €

Report à nouveau : 516 863.93 €

Résultat de Fonctionnement cumulé : 630 709.89 €

Résultat d'Investissement : - 227 298.69 €

Soldes des RAR : 6 150.72 €

Besoin de financement : 233 449.41 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'investissement (001) : - 227 298.69 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 233 449.41 €

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 397 260.48 €

Vote **POUR : 07**

Contre : 00

Abs : 00

### **Subventions aux Associations 2024**

Vu les demandes de subventions présentées par Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer les sommes suivantes :

- Ecole Buissonnière : 380€

- ASLM : 300€

- Bibliothèque Puits aux Livres : 100 €

- ADMR : 200 €

- Anciens Combattants : 100 €

- Souvenirs Français : 100 €

Vote **POUR : 07**

Contre : 00

Abs : 00

### 4) **Vote des Taxes Directes Locales 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.52 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.99 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.92 %

**CHARGE** Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote **POUR : 07**

Contre : 00

Abs : 00

## 5) Examen et Vote du BP 2024

Présentation, examen et vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suite :

### **Investissement**

Dépenses : **658 309.89 € dont 6 150.72 € de RAR**

Recettes : **658 309.89 €**

### **Fonctionnement**

Dépenses : **506 860.48 €**

Recettes : **506 860.48 €**

**Vote POUR : 07**

**Contre : 00**

**Abs : 00**

## 6) Questions diverses :

- Traversée du Village : Une réunion avec la DDT et l'ADA s'est tenu le 14 mars 2024. Un compte rendu est attendu.
- Enfouissement des réseaux dans le village : Une demande a été faite à la FUCLEM pour savoir ce qui était subventionnable. Mme GENIN de ENEDIS est venue pour faire un état des lieux sur l'âge des réseaux. Une nouvelle demande sera faite à la FUCLEM.
- Réunion Biodiversité : Une réunion avec le nouveau garde ONF, teddy BRACARD a eu lieu le 13 mars 2024. Une nouvelle réunion aura lieu le mercredi 27 mars à 17h en mairie de Nouillonpont.
- Un bilan financier des travaux dans les forêts a été fait. Mr le Maire a présenté les chiffres aux conseillers.
- Chantier d'insertion : la personne qui taillait les arbres du village a cessé son activité. Le Maire envisage de demander au chantier d'insertion d'Etain de venir le faire. Un devis leur sera demandé.

Séance levée à 21h35.

Le secrétaire,

Christian PERGENT,  
Maire de PILLON